

BIENVENUE DANS LA COPROPRIÉTÉ !

Le mot « propriété » au sens juridique, provient du latin *exproprius* et signifie, entre autres, le droit de possession. Ce mot si cher à notre oreille est défini dans l'article 544 du Code civil comme étant « le droit de jouir et disposer des choses de la manière la plus absolue, pourvu qu'on n'en fasse pas un usage prohibé par les lois ou par les règlements ».

C'est donc le fait de posséder et de posséder de manière exclusive qui est le propre de la propriété (que l'on me pardonne ce jeu de mots !). Cette notion, nous l'avons tous intégrée dès la naissance. Tout petit, chacun d'entre nous avait son doudou (nounours, poupée...) préféré qu'il s'efforçait tant bien que mal de garder pour lui (traduction : « posséder de manière exclusive »). Malheureusement, il y avait toujours quelqu'un – un frère, une sœur, des enfants dans le parc, de petits camarades à la maternelle, etc. – qui nous empêchait de goûter pleinement à ce droit inné et délicieux. Les parents soucieux de rendre « sociable » leur progéniture se dépêchèrent de lui apprendre cette chère notion de partage nécessaire à la vie en communauté.

Mais vous connaissez le dicton : « Chassez le naturel et il revient au galop ! » Notre profession pourrait humblement témoigner de l'inefficacité de tous leurs efforts employés ! Non, non et non, malgré tout ce long apprentissage, la plupart d'entre nous ne sont pas prêts à accepter ce bouleversement majeur qu'est le partage de la propriété.

C'est donc de manière contradictoire que ce mot propriété s'est encombré d'un préfixe, « co », « entrant dans la composition de nombreux mots où il indique l'association, la participation, la simultanéité » (Larousse). Un peu comme si l'on disait de quelqu'un qu'il était un « égoïste » et un « altruiste » en même temps.

En revanche, une autre définition de la copropriété est beaucoup plus réaliste : la copropriété est une indivision forcée. Un petit coup d'œil dans le dictionnaire :

Forcé, adjectif :

- Sens 1

Qui est imposé, inévitable.

- Sens 2

Qui n'est pas naturel.

Je crois que cette fois tout est dit.